

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 17 décembre 2019**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 17 décembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 10 décembre 2019. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
Bouxières-aux-Dames	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
Champigneulles	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
Custines	MME HENRY – M. JULIEN
Faulx	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
Frouard	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
Lay-St-Christophe	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
Liverdun	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
Malleloy	MME DOUGOUD
Marbache	M. MAXANT
Pompey	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
Saizerais	M. HALLIER
Absents représentés	
Champigneulles	M. FELICANI à MME SCHREIBER
Pompey	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
Bouxières-aux-Dames	MME RASCAGNERES-GARCIA
Champigneulles	M. MARLIN – MME SCHWARZ
Custines	M. VERY
Frouard	MME DROUOT – MME FOUET
Liverdun	MME DILLMANN – M. KOCH
Millery	M. BERGEROT
Montenoy	M. POINT
Pompey	MME VILLEMIN

**N°07 – DB du 17/12/2019**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

**Ouverture de crédits d'investissements 2020  
Budget Principal et Budget annexe Restauration**

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption [...] ».

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement, avant le vote du budget primitif 2020, dans les limites fixées par la réglementation, soit à une hauteur de 25% des crédits réels ouverts d'investissements 2019 hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget	Crédits réels d'investissement 2019, hors dette	Limite légale de 25% des crédits
<b>Budget principal</b>	11 989 279 €	2 997 320 €
<b>Budget annexe restauration</b>	179 299 €	44 825 €

Ces crédits serviront à financer les dépenses d'investissement relatives aux opérations suivantes à engager en début d'année :

Budget Principal Opérations et super-opération (selon niveau de vote)	N° d'opération et de super-opération (selon niveau de vote)	Montant de dépense ouvert
CONTENEURISATION OM	20013	15 000,00 €
LOGEMENT SOCIAL	20041	30 000,00 €
ECO EMPLOI COMMERCES	200803	45 000,00 €
EQUIPEMENT SPORTIF	20102	200 000,00 €
STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE	201101	15 000,00 €
BIOMASSE	201301	10 000,00 €
VOIES DOUCES	201601	20 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC	201602	100 000,00 €
PROGRAMME VOIRIE 2016-2019	201619	300 000,00 €
PLU I	201620	30 000,00 €
DECHETTERIE / Programmes immobiliers et patrimoniaux	201801 / 052012	285 000,00 €
TOURISME	201802	677 320,00 €
GESTION PATRIMONIALE / Programmes immobiliers et patrimoniaux	201803 / 052012	250 000,00 €
POLE D'ECHANGE MULTI-MODAL	2019002	20 000,00 €
Nouvel Equipement Aquatique / Programmes immobiliers et patrimoniaux	201901 / 052012	150 000,00 €
PROGRAMMATION VOIRIE 2019 2021	2019021	500 000,00 €
EQUIPEMENT MATERIEL	9701	130 000,00 €
ETUDES DIVERSES	9710	220 000,00 €
<b>TOTAL Budget Principal</b>		<b>2 997 320,00 €</b>

<b>Opérations – Budget annexe Restauration</b>	201603	44 825.00 €
<b>TOTAL Budget annexe Restauration</b>		<b>44 825.00 €</b>

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

**Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président à engager les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2020, dans la limite réglementaire de 25% des crédits réels ouverts d'investissement en 2019 :

- 2 997 320 € sur le budget principal,
- 44 825 € sur le budget annexe restauration.

**VOTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

----

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGR LIC**